

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 1 / 12

SECTION 1

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom commercial : **HD 10 SP**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit de désoxydation et désulfuration (convient pour l'or, l'argent, le cuivre et ses alliages).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / Fabricant : Laboratoire Dubois S.A.
Alexis-Marie-Piaget 50
CH – 2300 La Chaux-de-Fonds

Contact pour information : E-mail : contact@laboratoiredubois.ch
Tél : + 41(0)32 967 80 00
Fax : + 41(0)32 967 80 01

Personne responsable : M. Maël Jean-Mairet

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique (Suisse) : 145 ou +41 (0)44 251 51 51
Centre d'information toxicologique (Europe) : 112
Se référer aux numéros d'appel d'urgence de l'organisme agréé ou du centre antipoison du pays.

SECTION 2

IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Cancérogénicité, Cat. 2 (Carc. 2) – H351
Toxicité pour la reproduction, Cat. 2 (Repr. 2) – H361
Lésions oculaires graves, Cat. 1 (Eye Dam. 1) – H318
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Cat. 3 (Aquatic Chronic 3) – H412

2.2 Éléments d'étiquetage



SGH08



SGH05

Mention d'avertissement : **Danger**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 2 / 12

Mentions de danger :

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS D'EXPOSITION PROUVÉE OU SUSPECTÉE : consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Eliminer le contenu/le récipient.

Si le mélange est accessible au grand public, l'emballage doit être muni de l'indication de danger décelable au toucher.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Composants dangereux selon l'ordonnance CE n°1272/2008

Nom	CAS-No.	EC-No.	Poids %	Symbole	Mentions de danger
Acide citrique	77-92-9	-	20 – 100%	Eye Dam. 1	H318
Thiourée	62-56-6	200-543-5	3 – 25%	Acute Tox. 4 Carc. 2 Repr.2 Aquatic Chronic 2	H302 H351 H361d H411

Voir la Section 16 pour le texte intégral des symboles mentionnés dans cette section.

3.2 Autres composants

Donnée non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 3 / 12

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1 Conseils généraux

- Montrer cette fiche de sécurité au(x) médecin(s).
- En cas d'exposition, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- Ne jamais rien faire avaler, à une personne inconsciente ou qui souffre de crampes, ni nourriture, ni boisson.
- Changer les vêtements souillés ou mouillés.
- Ne pas laisser la victime sans surveillance.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

4.2.1 Inhalation

Se déplacer à l'air frais. En cas de malaise, appeler immédiatement un médecin. Pratiquer la respiration artificielle en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée.

4.2.2 Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Enlever les vêtements souillés.

4.2.3 Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupière ouverte, pendant 10 à 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

4.2.4 Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer abondamment la bouche à l'eau. Ne rien donner à boire ou à manger. Consulter un médecin ou le centre antipoison.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Symptômes :	pas de donnée disponible.
Nature du danger :	pas de donnée disponible.
Traitement :	pas de donnée disponible.

SECTION 5 MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Le produit lui-même n'est pas combustible.
- **Agent recommandé :** eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, CO₂.
 - **Agent contre-indiqué :** sans limitation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 4 / 12

5.2 Risques particuliers

Non combustible.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de soufre, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau, respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

5.4 Autres indications

Ne pas respirer les gaz d'incendie. Attention à l'utilisation du CO₂ dans les locaux fermés ; il risque de chasser l'oxygène. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6

MESURE À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec le mélange. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Eviter la formation de poussières.

Veuillez consulter les informations figurant en 4.

6.2 Protection pour l'environnement

Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

Ne pas contaminer les nappes phréatiques avec les substances chimiques (égouts, rivières, étendues d'eau ...) ainsi que le sol.

Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et pour l'environnement.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant inerte et évacuer selon la législation en vigueur. Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Autres indications

Eliminer immédiatement le produit renversé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 5 / 12

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.
Maintenir le récipient hermétiquement fermé en cas de non-utilisation.
Suivre les instructions fournies par le fabricant.

7.2 Conditions de stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans des récipients étanches et bien fermés, à l'abri de l'humidité. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré.
Température de conservation : 15 à 25°C.
Prévoir une douche oculaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui auquel le produit est destiné.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition
Mesures techniques : non disponible.
Valeur limite au poste de travail : aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Privilégier les mesures d'ordre technique et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

8.3 Equipement de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration, de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Porter des vêtements de protection. Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains et le visage après le travail. Une douche oculaire est installée et son emplacement est indiqué de manière bien visible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 6 / 12

- Protection respiratoire : Nécessaire en cas de formation de poussières ou de vapeurs/aérosols/nébulosité (matériau approprié : P3).
- Protection des mains : Gants caoutchouc nitrile (épaisseur = 0.12 mm et 0.38 mm lors de contacts fréquents; temps de pénétration > 480 min) répondant à la norme européenne DIN EN 374. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.
- Protection des yeux : Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166).
- Protection de la peau : Vêtements de travail appropriés pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

8.4 Contrôles de l'exposition de l'environnement

Eviter de polluer les canalisations et les nappes phréatiques avec les substances chimiques.

SECTION 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information générale (aspect à température ambiante)

- Forme : liquide.
- Couleur : légèrement jaune.
- Odeur : légèrement soufrée .

9.2 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- pH : 1.5
- Point/intervalle d'ébullition : env. 120°C
- Point d'éclair : pas d'information disponible.
- Inflammabilité : pas d'information disponible.
- Danger d'explosion : pas d'information disponible.
- Limites d'explosibilité (inf – sup) : pas d'information disponible.
- Propriétés comburantes : pas d'information disponible.
- Pression de vapeur : pas d'information disponible.
- Densité à 25°C : 1.154 g/cm³
- Solubilité : miscible.
- Coefficient de partage : pas d'information disponible.

9.3 Autres informations

Aucune.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 7 / 12

SECTION 10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Pas de données disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Fort échauffement (décomposition).

10.5. Matières à éviter

Oxydants, acryaldéhyde, acide nitrique, peroxyde d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : oxydes de soufre, oxydes d'azote, oxydes de carbone.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Thiourée :

DL50, rat (voie orale) : 1'750 mg/kg (résorption)

DL50, lapin (voie cutanée) : > 2'800 mg/kg

Acide citrique :

DL50, rat (voie orale) : 3'000 mg/kg

Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Irritation des muqueuses.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 8 / 12

Mutagénicité sur les cellules germinales

Test d'Ames : pas d'indication d'activité mutagène.
Test micronucléus : pas d'indication d'activité mutagène.

Cancérogénicité

Le soupçon d'effet cancérogène demande un supplément de recherche. L'évaluation de l'effet tératogène n'est pas encore terminée.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Pas d'information disponible.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : En cas de résorption de grande quantité : œdème pulmonaire.
Ingestion : Peut provoquer : nausée, vomissement, diarrhée.
Contact avec la peau : Pas d'information disponible.
Contact avec les yeux : Irritations des muqueuses.

11.2 Informations supplémentaires

Sensibilisation avec manifestations allergiques chez les personnes sensibles.
Effets systémiques : lésion de thyroïde.

SECTION 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité

Pas d'information disponible pour le mélange.

Thiourée :
CL50 (poisson zèbre) : 10'000 mg/l ; 96h
CE50 (Daphnies) : 35 mg/l ; 48h
IC50 (Algues vertes) : 3.8 – 10 mg/l ; 72h
EC50 (pseudomonas putida) : 1'265 mg/l ; 18h

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 9 / 12

12.2 Persistance et dégradabilité

Biologiquement peu dégradable.

Thiourée :

Demande biochimique en oxygène (DBO) : 13 mg/g

Demande chimique en oxygène (DCO) : 0.84 g/g

Demande théorique en oxygène (DThO) : 2.42 g/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible pour le mélange.

Acide citrique :

Coefficient de partage (n-octanol-eau) : -1.72 (20°C)

Thiourée :

Coefficient de partage (n-octanol-eau) : -0.92 (20°C)

12.4 Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

SECTION 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Déchet spécial : Elimination du produit non-utilisé, des emballages vides non nettoyés et des résidus uniquement par une entreprise spécialisée. Pas de mélange avec d'autres déchets.

Prescriptions légales : Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD ; SR 814.600), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD ; SR 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1).

13.2 Informations complémentaires

Aucune.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 10 / 12

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

No ONU : 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (contient de la thiourée), III.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

Désignation pour l'expédition :	UN3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (contient de la thiourée).
Classe :	9
Groupe d'emballage :	III
Etiquette :	9
Code de classification :	M7
Identification du danger :	90

IMDG

Désignation pour l'expédition :	-
Classe :	-
Groupe d'emballage :	-
Etiquette :	-
Code de classification :	-
Identification du danger :	-

IATA-DGR

Désignation pour l'expédition	UN3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (contient de la thiourée).
Classe :	9
Groupe d'emballage :	III
Etiquette :	9
Code de classification :	-
Identification du danger :	90

14.4 Danger pour l'environnement

Pas d'indication disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 11 / 12

14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Pas d'indication disponible.
Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas d'indication disponible.
Autres données : -

14.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Prescriptions nationales (Suisse) :

- Indications réglementaires selon les ordonnances sur la protection de la maternité (SR 822.11.52), sur la protection des jeunes travailleurs (OLT5) et selon l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (SR822.115.2) :

Mélange considéré comme particulièrement dangereux (R40, présence de thiourée).

- Interdictions/restrictions pour l'importation et mise sur le marché selon l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim ; SR 814.81)

Pas de restriction.

- Concentration des émissions selon l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair ; SR814.318.142.1) :

Pas de donnée.

- Seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM ; SR814.012)

200'000 kg

- Indications réglementaires selon ORRChim, OChim, l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh ; SR 916.161) ou l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio ; SR 813.12):

Pas d'indication.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH) et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version n°: 1.2
Date de la révision : 10.06.2015
Date d'impression : 10.06.2015

HD 10 SP

Page 12 / 12

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Acute Tox. :	Toxicité aiguë.
Eye Dam. :	Lésions oculaires graves.
Carc. :	Cancérogénicité.
Repr. :	Toxicité pour la reproduction.
Aquatic chronic :	Danger pour le milieu aquatique.
Texte des phrases H :	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Texte des phrases P :	
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS D'EXPOSITION PROUVÉE OU SUSPECTÉE : consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/le récipient.

Avertissement aux utilisateurs

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit indiqué et à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. Elles ne peuvent être considérées comme une liste exhaustive et ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations et la responsabilité qui lui incombent. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.